

## TARIFS 2026/2027 ECOLE DE MUSIQUE, THEATRE ET DANSE DES VERSANTS D'AIME

Quotients familiaux	TARIF 1	TARIF 2	TARIF 3		TARIF 4	TARIF 5			TARIF 6
	Éveil musical  3/4 d'heure	Parcours instrumental ou vocal  1h+1h/semaine	Théâtre Chœur seul CE1 au CM2  1h/semaine	Théâtre Chœur seul cycle harmonie  1h30/semaine	Classe club Musique  3h30/semaine	Danse Maternelle/CP  45min/semaine	Danse CE/jusqu'à 5ème  1h/semaine	Danse ados  1h15/semaine	Classe Club Théâtre  3h/semaine
≤709	81,00 €	228,00 €	99,00 €	147,00 €	324,00 €	81,00 €	108,00 €	135,00 €	279,00 €
710≤1239	126,00 €	417,00 €	165,00 €	246,00 €	540,00 €	123,00 €	165,00 €	207,00 €	465,00 €
1240≤1599	168,00 €	570,00 €	225,00 €	339,00 €	747,00 €	162,00 €	213,00 €	267,00 €	723,00 €
≥1600	195,00 €	603,00 €	249,00 €	372,00 €	807,00 €	192,00 €	255,00 €	321,00 €	693,00 €

Danse adultes	1h30/semaine	246€/an (3*82€)
Batucada adultes	1h30/semaine	90€/an
Chœur adultes	1h30/semaine	90€/an
Théâtre adultes	1h30/semaine	90€/an
Chœur aînés	1h30/semaine	35€/an
Percussions aînés	1h/semaine	35€/an
Cours instrument adultes	1 heure	35€/heure (10*35€)

- Réduction accordée dès la seconde inscription dans la famille : 25 %
- Réduction accordée pour la troisième inscription et les suivantes : 30 %
- Ces réductions s'appliquent en priorité sur les tarifs les moins élevés, en commençant par les réductions de 30 % et en considérant l'ensemble des inscriptions de la famille, sans tenir compte de l'antériorité de l'inscription des enfants concernés.
- Les cours Batucada adultes, Chœurs adultes, Chœurs aînés, Théâtre adultes et Percussions aînés sont facturés en une seule fois pour l'année complète.
- Pour tous les autres cours, la cotisation est due au titre de l'année complète, et payée en trois fois, sur titre de recette émis par la Communauté de communes Les Versants d'Aime.
- Aucune modification de coefficient familial ne pourra être prise en compte en cours d'année.
- Seuls les débutants peuvent arrêter l'activité, jusqu'à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre exclusivement. La facturation est alors limitée à 1/3 de la cotisation annuelle.